

Les Gets - Morzine - Avoriaz
Montriond - Roc d'Enfer
Bellevaux - Hirmontaz

GUIDE DE LA SAISONNALITÉ

HIVER/ÉTÉ 2022-2023



Bien vivre ma saison !

Bien vivre sa saison en Haut-Chablais

La Communauté de Communes du Haut-Chablais qui regroupe les stations des Gets, Morzine-Avoriaz, Saint Jean d'Aulps, Montriond et Bellevaux-Hirmentaz a mis en place le Point d'Accueil Saisonnier (PAS) pour faciliter l'organisation et le bon déroulement de votre saison dans les Portes du Soleil...

Situé à Montriond, le PAS est ouvert toute l'année ; des agents vous accueillent et vous aident pour vos recherches concernant l'emploi, le droit du travail, la formation et la santé.

Conscients des difficultés que vous pouvez rencontrer au cours de l'hiver (maladie, accident, isolement, fatigue, conditions de travail, perte d'emploi...), nous avons aussi voulu que ce PAS soit un lieu d'échange. Vous y bénéficierez d'une écoute attentive et bienveillante pour vous conseiller et vous guider dans vos diverses démarches.

Vous trouverez dans ce guide un maximum d'informations sur les différents thèmes qui vous concernent, les services dont vous pouvez avoir besoin et les contacts utiles pour bien vivre votre saison. Lieu de rencontres, nous vous invitons également à participer nombreux aux Actions santé qui sont mises en place cet hiver dans les stations.

Après deux saisons d'hiver pénalisées pas la crise sanitaire, nous avons  êtes de retrouver nos emplois, d'accueillir nos clients, de faire tourner nos hébergements, nos  ants, nos commerces dans la plus grande normalité...

Nous n'oublions pas que c'est grâce à vous, le personnel saisonnier, que cet objectif est réalisable. C'est pourquoi, au nom de tous les employeurs de notre territoire, je viens vous souhaiter une excellente saison d'hiver.

Fabien TROMBERT

*Président de la Communauté
de Communes du Haut-Chablais*

AVORIAZ 1800

Bellevaux
Hirmentaz 

MONTRIOND



Les Gets
Portes du Soleil

MORZINE AVORIAZ
Portes du Soleil



Roc d'Enfer
ST-JEAN D'AULPS-LA GRANDE TERRES
BELLEVaux-LA CHEVREUSE

SOMMAIRE

Sommaire	3
Point accueil saisonnier	4-5
Emploi	6-7
Réglementation du travail	8 à 11
Services juridiques	12
Logement	13-14-15
Santé, social	16 à 21
Radio	22
Vie quotidienne	23
Après la saison	24
Formation	25-26-27
Pluriactivité	28-29
Calendrier	30-31



Ce guide est édité grâce à la participation financière de la DEETS 74 et au soutien du Conseil Départemental 74, des collectivités locales et des différents partenaires dont les logos figurent au dos de ce guide.



Point Accueil Saisonnier du Haut-Chablais

CONTACT : Point Accueil Saisonnier

France Services
Immeuble "Le Chervaux"
44 route de Morzine
74110 MONTRIOND

email : saisonnier@hautchablais.fr
www.saison-hautchablais.fr
Tél animateur : 06 43 37 70 62

SERVICES AUX SAISONNIERS

Le Point Accueil Saisonnier, mis en place par la Communauté de Communes du Haut-Chablais est ouvert à l'année. Le personnel accueille et informe les demandeurs d'emploi, salariés et employeurs, saisonniers ou résidents. Vous y trouverez un accompagnement dans vos démarches administratives liées à l'emploi, la formation ou la santé. Des conseils sur le droit du travail, sur vos droits sociaux et sur tout ce qui concerne la vie en station avant, pendant et après la saison.



LE POINT ACCUEIL SAISONNIER VOUS PROPOSE :

- Une aide à la recherche d'emploi
- Une aide à la recherche de logement saisonnier
- Un Espace Internet avec cyber-base emploi pour la recherche d'emploi, de formations...
- Une aide à la rédaction de CV et lettres de motivation
- La préparation aux entretiens d'embauche
- L'organisation d'actions liées à la saisonnalité (Journées d'action "Café Santé", préparation des saisons futures, service de recrutement pour les employeurs, ...)
- Le soutien aux saisonniers rencontrant des difficultés financières, familiales (garde d'enfants, scolarisation...), psychologiques (isolement, addiction...), en matière de santé (carte vitale, prise en charge des soins, consultation...), litiges avec l'employeur...
- De la documentation sur les différents services publics
- Un relais d'information avec les partenaires (CAF, Mission Locale Jeunes, CPAM, Antenne de Justice et du Droit, assistante sociale...)
- Un contact direct avec un agent dans le suivi de dossier auprès des organismes partenaires
- Un Point d'Accès Numérique pour toutes vos démarches en ligne, à faire seul(e) ou accompagné(e) par un agent (avec possibilité de photocopier ou scanner).

Une question? un problème?
Venez nous rencontrer, en discuter !



info en +

un site internet dédié au travail saisonnier

En un clic, vous y trouverez de nombreuses informations pour faciliter l'organisation de votre saison à la montagne : transport, santé, droit du travail, logement, recrutement, formation, avantages, contacts utiles, ...

Plus d'info sur : www.saison-hautchablais.fr

Emploi



OÙ M'ADRESSER : POUR TROUVER UN EMPLOI / POUR RECRUTER

Pour les candidats :

Si vous êtes sur place

- Venez à l'antenne saisonnière Pôle-emploi* à Montriond pour rencontrer les conseillers. Apportez vos CV !
- Rendez visite aux employeurs : dès le mois de novembre, certains d'entre eux sont déjà présents pour la mise en place avant le coup d'envoi de la saison touristique. Déposez-leur un CV et une lettre de motivation.
- Consultez le site Internet www.pole-emploi.fr

Si vous n'êtes pas sur place

- Consultez les offres d'emploi pour notre région (Morzine, Avoriaz, Les Gets, Saint Jean d'Aulps, Bellevaux...) sur www.pole-emploi.fr. Vous pourrez alors directement leur envoyer vos CV et lettre de motivation.
- Rejoignez les groupes Facebook « Les saisonniers de Haute-Savoie » ou ceux des saisonniers de Morzine, Avoriaz, Les Gets : certains employeurs y déposent des offres d'emploi et vous pouvez également y déposer vos candidatures.
- Envoyez votre candidature par mail en joignant un CV et une lettre de motivation à l'adresse : saisonnier@hautchablais.fr. Ils seront transmis à Pôle-Emploi qui pourra vous joindre si votre profil correspond à une offre d'emploi.

www.pole-emploi.fr ou par téléphone : 39 49 (service gratuit + prix d'un appel local)

Pour les employeurs

Les conseillers de l'antenne saisonnière Pôle-emploi vous conseilleront pour vos recrutements, rédaction d'offres d'emploi, définition du profil, mise en relation avec les candidats, cvthèque...

www.pole-emploi.fr ou par téléphone : 39 95 - par mail : entreprise.rha0116@pole-emploi.net
Ligne directe employeur, en saison Tél. : 04 50 17 01 13, le reste de l'année Tél. : 04 50 26 24 98.

Antenne Saisonnière Pole Emploi

Hébergée avec le Point Accueil Saisonnier dans les locaux de France Services à Montriond (44, route de Morzine), elle est ouverte du 1^{er} novembre 2022 à fin février 2023, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Les conseillers y reçoivent candidats et employeurs pour les offres et demandes d'emploi saisonnières.

Chercher un emploi

Pour vous aider dans votre recherche d'emploi saisonnier, outre le site www.pole-emploi.fr, plusieurs autres sites proposent des offres sur notre territoire :

- www.lhotellerie-restauration.fr spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration
- <https://monemploi tourisme.fr> spécialisé dans les offres des secteurs touristiques, tous types d'emplois
- www.indeed.fr, moteur de recherche d'offres d'emploi par territoire.

Mission Locale Jeunes

La Mission Locale Jeunes accompagne et conseille les jeunes de 16 à 25 ans sur la recherche d'emploi, les démarches d'orientation et de formation, sur les questions en matière de logement, santé, mobilité...

Pour connaître les permanences contactez la Mission Locale Chablais :

Web : www.ml-chablais.org

Tél. 04 50 26 36 97





Le code du travail

Réglementation du travail

OÙ M'INFORMER SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?



Point Accueil Saisonnier

Le Point Accueil Saisonnier vous informe sur vos droits et sur la réglementation du travail saisonnier. Vous y trouverez aussi des documents sur le droit du travail, les conventions collectives...

Tél. 06 43 37 70 62

Antenne de Justice et du Droit en Chablais

L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais est un service d'information gratuit, anonyme et confidentiel. Il permet un accès au droit avec des juristes qui renseignent sur le droit du travail.

Plus d'infos : 04 50 17 04 82

DEETS 74

La nouvelle direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) assure des missions d'inspection du travail : information et conseil aux salariés et employeurs sur le droit du travail, contrôle de la législation du travail, médiation des conflits collectifs), mise en œuvre de la politique du travail dans la région, appui et accompagnement du dialogue social...

CONTACTER LE SERVICE DE RENSEIGNEMENT EN DROIT DU TRAVAIL VIA LE NUMÉRO UNIQUE : 08 06 000 1



Les services téléphoniques sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 (prix d'un appel local) ou uniquement sur rendez-vous en ligne à l'adresse :

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Haute-Savoie>

On peut également poser une question en ligne : <https://ara-saisine.directe-gouv.fr>

AFIN DE CONNAITRE VOS DROITS : LE CONTRAT SAISONNIER

Attention : ces informations sont d'ordre général. Pour connaître les règles applicables à votre contrat de travail, vous devez vous référer à la Convention collective dont vous dépendez.

Le contrat de Travail saisonnier (à durée déterminée)

C'est un contrat écrit : il est remis par l'employeur dans les 2 jours ouvrables suivant l'embauche. Principales mentions obligatoires : le motif du contrat, la rémunération, la date de fin du contrat ou à défaut d'un terme précis la durée minimale de la saison (garantie d'emploi).

Période d'essai

La période d'essai ne peut excéder un jour par semaine de travail dans la limite de 2 semaines au maximum si le contrat est inférieur à 6 mois. Si le contrat ne prévoit pas de date précise de fin de contrat, la période d'essai est calculée en fonction de la durée minimale du contrat. Toute période d'essai fait objet d'une rémunération

Renouvellement

Le contrat saisonnier peut comporter une clause de renouvellement intégrant les modalités concrètes de son application. A défaut, l'avenant signé renouvelant le contrat doit être signé et remis au salarié avant l'arrivée du terme du contrat initialement fixé à défaut.

Reconduction du CDD saisonnier pour la saison suivante

En l'absence d'accord collectif, un droit à la reconduction s'applique si le salarié saisonnier a effectué au moins deux mêmes saisons dans la même entreprise sur deux années consécutives et si l'employeur dispose d'un emploi saisonnier à pourvoir, compatible avec la qualification du salarié.

Les conventions collectives sont également accessibles sur le site internet « LEGIFRANCE » ([http:// www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

La rupture du contrat est possible dans les cas suivants :

- Accord des parties
- Faute grave de l'employeur ou du salarié
- Conclusion par le salarié d'un contrat à durée indéterminée
- Inaptitude médicale prononcée par le Médecin du travail

A la fin du contrat, l'employeur doit remettre : une attestation Pôle emploi, un certificat de travail, un reçu pour solde de tout compte (qui peut être dénoncé par lettre recommandée dans les 6 mois suivant la date de signature).

La convention collective

La mention de la convention collective applicable dans l'entreprise doit être inscrite dans le contrat de travail et sur les bulletins de salaire. La convention collective, les accords collectifs doivent être tenus à la disposition des salariés : un avis affiché dans l'établissement doit préciser les modalités de consultation.

Le salaire

Taux horaire du Smic au 1^{er} août 2022 : 10,77 € l'heure

Documents à remettre au salarié tous les mois :

- un bulletin de salaire lors du paiement de la rémunération
- un document mentionnant le nombre des heures supplémentaires compensées par un repos compensateur équivalent
- un document de décompte mensuel de la durée du travail en cas d'horaires non collectifs

Le bulletin de paie doit distinguer les heures payées au taux horaire normal et les heures payées au taux horaire majoré (majoration pour heures supplémentaires, majoration pour heures de nuit, etc...).

Le paiement des heures supplémentaires

Les heures effectuées de la 36^{ème} à la 43^{ème} heure sont majorées à 25%, au-delà de la 43^{ème} heure, elles sont majorées de 50% sauf si la convention collective (ou accord collectif) prévoit des taux différents (par exemple dans les hôtels, cafés restaurants).

Si les heures supplémentaires ne sont pas payées en fin de mois mais compensées par un repos compensateur équivalent, ce temps de repos doit intégrer la majoration relative aux heures supplémentaires.

Les repos compensateurs équivalents sont des repos (et non un dispositif de modulation) ; ils doivent donc être pris par journée entière (7 heures) ou par demi-journée (3,50 heures) et non heure par heure.



La durée de travail

La durée légale du travail est 35 heures par semaine. Elle détermine, hors cas d'aménagement du temps de travail sur tout ou partie de l'année, le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

Durée maximale quotidienne : 10 heures

Repos entre deux jours de travail : 11 heures

Durée maximale hebdomadaire moyenne sur 12 semaines consécutives : 44 heures

Durée maximale hebdomadaire absolue : 48 heures.

Attention : une convention collective peut prévoir des durées maximales journalières différentes, comme par exemple pour les Hôtels, Cafés, Restaurants.

L'employeur doit tenir un document de suivi individuel du temps de travail quotidien et hebdomadaire (heures réellement effectuées) pour chaque salarié lorsque l'horaire de travail n'est pas le même d'un salarié à l'autre dans un même service (horaire non collectif).

Mutuelle & Prévoyance

La mise en place d'une couverture complémentaire « frais de santé » est obligatoire depuis le 1/01/2016 dans toute entreprise.

En cas de mise en place unilatérale par l'employeur et si le régime mis en place comporte une cotisation à la charge du salarié, l'employeur doit s'assurer de l'accord de chacun des salariés employés dans l'entreprise.





Services juridiques

QUELLES RÉPONSES ADMINISTRATIVES À VOS QUESTIONS ?

3939 ALLO SERVICE PUBLIC

Obtenez une réponse ou une orientation à une demande de renseignement administratif.

Antenne de Justice et du Droit en Chablais

L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais est un service d'information gratuit, anonyme et confidentiel, sur les droits et les devoirs de chacun.

Ouverte à tous, l'antenne traite tous les cas concernant :

- l'accès au droit avec des juristes qui renseignent sur le droit du travail (contrats de travail, procédures de licenciement...)
- le droit de la Famille (pensions alimentaires, PACS, séparations...)
- le droit locatif
- l'aide aux victimes assurée par l'association AVIJ des Savoie (victime de violences, d'agressions sexuelles, de vols, d'escroqueries...),
- l'aide à la résolution amiable des litiges : conciliation civile pour régler un litige avec votre propriétaire, votre voisin, un artisan...

On peut aussi rencontrer le Défenseur des Droits pour les personnes victimes d'une discrimination, de litige avec un service public, ou pour garantir les droits d'un enfant ...

Au Point Accueil Saisonnier, on pourra vous donner les informations de base sur ces situations de la vie quotidienne, vous orienter vers le bon service, prendre rendez-vous pour vous avec le bon interlocuteur.

NB : Un juriste de l'Antenne de Justice assure une permanence hebdomadaire au Point Accueil Saisonnier à Montriond. **Prenez rendez-vous au 04 50 17 04 82.**



CIDFF - Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

Plus d'infos : www.infofemmes-rhonealpes.fr - Tél. : 04 50 09 52 40 - Mail : cidff@cidff74.fr



Logement



À QUI M'ADRESSER POUR TROUVER UN LOGEMENT ?

Résidences sociales pour les saisonniers

La commune des Gets possède une résidence pour travailleurs saisonniers dont la location se fait exclusivement via les employeurs de ces personnels.

Les loueurs particuliers

Des tableaux d'affichages publics et des listes de loueurs particuliers sont parfois à votre disposition dans les mairies et/ou offices du tourisme.

Locations et colocations sur Facebook

Rejoignez les groupes Facebook «  saisonniers de Haute-Savoie » ou ceux des saisonniers de Morzine, Avoriaz, Les Gets : certains propriétaires ou saisonniers y déposent des offres de location ou colocation.

Et pensez à y déposer votre demande !

||| BESOIN D'UN ACCUEIL D'URGENCE ? ALLO LE 115

On vous indiquera les coordonnées des structures d'hébergements provisoires les plus proches.



CONSEIL Anticipez vos recherches et privilégiez pour une première saison les offres d'emploi logées !

CONNAISSEZ-VOUS LA CELLULE LOGEMENT ?

Chaque automne, c'est le même scénario... Les employés saisonniers trouvent difficilement à se loger ! Pour remédier à cette situation, la Communauté de Communes du Haut-Chablais a créé la Cellule logement (CL).

Agissant comme une agence immobilière à vocation sociale, la Cellule logement fait l'état des lieux au début et à la fin de saison, ainsi que l'inventaire des biens compris dans le logement. Elle établit un bail avec l'employeur qui paie le loyer.

Attention : la Cellule logement ne loue qu'aux employeurs, jamais directement aux employés !

En savoir plus ? Info auprès du Point Accueil Saisonnier - Tél : 06 43 37 70 62

SAISONNIERS EN HABITAT MOBILE

La Communauté de Communes du Haut-Chablais gère un camping pour les travailleurs saisonniers en camions, ouverts de début novembre à fin avril.

Contre un loyer modeste, le saisonnier y bénéficie d'un espace de stationnement pour son véhicule avec une borne électrique, un espace avec sanitaires et buanderie.

Ces emplacements sont réservés au personnel ayant un contrat de travail ou en recherche d'emploi (période d'accueil de tolérance de 15 jours avant l'obtention d'un contrat de travail).

Animaux acceptés sous conditions.

Attention : le nombre de places est limité. - Tel : 06 43 37 70 62

NB : Le stationnement sauvage des camions et des camping-cars est interdit sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Chablais (verbalisation et fourrière sont possibles!)

LA CAF

Suivant le type de logement, le montant du loyer, votre situation familiale et vos ressources (et celles des personnes vivant sous votre toit), vous pouvez peut-être bénéficier d'une Aide personnalisée au logement (Apl), d'une Allocation de logement familiale (Alf) ou d'une Allocation de logement sociale (Als), non cumulables entre elles. Antennes et permanences sociales de la CAF à Thonon.

Plus d'infos : www.caf.fr ou tél. : 0 810 25 74 10



LES AIDES AU LOGEMENT

Comme tout locataire, vous pouvez contacter des organismes spécialisés pour connaître vos droits et obligations.

L'ADIL (Agence Départementale d'Informations sur le Logement)

L'ADIL renseignera sur les différentes formes de location et sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales.

4 avenue de Chambéry 74000 ANNECY - Tél. 04 50 45 79 72 - Web : www.adil74.org

ACTION LOGEMENT : Pour vous aider à trouver un logement saisonnier...

Ces aides peuvent vous aider à décider un propriétaire à vous louer son bien pour la saison.

> Visale

Service de cautionnement gratuit, qui couvre :

- les impayés de loyers quelle que soit la cause des difficultés de paiement par le locataire, dans la limite de 36 mensualités maximum pour les logements du parc locatif public et pendant toute la durée d'occupation du logement.
- les dégradations locatives dans la limite de 2 mois d'impayés et charges inscrits dans le bail pour les logements relevant du parc locatif privé.

Le dispositif VISA est ouvert à tous les jeunes de 30 ans au plus dans le parc privé, aux salariés de plus de 30 ans entrant dans un nouveau emploi ou en mobilité professionnelle, dans le parc privé (CDD, CDI non confirmé, intérim, saisonnier), à tout public éligible au bail mobilité.

Le loyer charges comprises ne doit pas dépasser pour les salariés : 1 300 €

Service entièrement dématérialisé. Informations : www.visale.fr

> L'Avance Loca-pass®

Versement du dépôt de garantie demandé par le bailleur.

Le montant est de 1 200 € maximum. Le remboursement par le locataire est sans intérêts et sur une durée maximale de 25 mois (mensualité minimum de 20 €). Cette aide au logement est ouverte à tous les salariés du secteur privé, non agricole.

> Aide à la mobilité

Aide à l'installation en faveur du locataire salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole. Cette aide versée sous forme de subvention est d'un montant maximal de 1000 €. Le salarié ne doit pas percevoir plus de 1,5 fois le SMIC pour être éligible et justifier d'une situation de retour à l'emploi après une période de chômage ou d'accès à un premier emploi.

Cette aide soumise à conditions est octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services et dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur.

Informations et test d'éligibilité : <https://www.actionlogement.fr/aide-mobilite>

Relations clients : 0 970 800 800 (non surtaxé) / Internet : www.actionlogement.fr

Action Logement - 4 Avenue de Chambéry, 74000 Annecy - Tél. : 04 50 52 80 09 - www.actionlogement.fr/annecy

Santé



INFOS / ACTIONS

Les Cafés Santé, organisés chaque année avec des professionnels, sont des temps d'accueil, d'information, de dépistage autour d'un café.

En savoir plus ? Info auprès du Point Accueil Saisonnier - Tél : 06 43 37 70 62

SANTÉ AU TRAVAIL / MÉDECINE DU TRAVAIL

Ce service a pour objet de prévenir toute altération de la santé des salariés, du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail et les risques liés à l'environnement du travail. Les services de Santé au Travail sont à votre disposition pour toute question.

Morzine : 04 50 79 01 38

Thonon : 04 50 71 06 06

Bonneville : 04 50 25 60 02

Evian : 04 50 75 04 33

Cluses : 04 50 98 65 61

Sallanches : 04 50 58 38 99

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

||||||| CMP - Centre Médico-Psychologique

Etablissement qui regroupe des spécialistes et propose une offre de soins mentaux pris en charge par la Sécurité Sociale.

Sallanches : 04 50 47 89 18

Cluses : 04 50 96 14 66

Bonneville : 04 50 25 99 91

Thonon les Bains : 04 50 17 17 00

||||||| PEJ - Point Écoute Jeunes

Le PEJ s'adresse aux scolaires, aux mineurs, aux jeunes en difficulté, et aux professionnels. Il assure une fonction d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation. Un psychologue est à votre écoute sur toutes les problématiques que vous pouvez rencontrer.

Rendez-vous gratuits et anonymes.

Thonon les Bains : 04 50

Vetraz Monthoux : 04 50



Cluses : 04 50 96 49 82

Sallanches : 04 50 58 04 86

ACCÈS AUX SOINS

La protection universelle maladie (PUMA)

La protection universelle maladie assure aux personnes qui exercent une activité professionnelle en France ou qui résident en France de façon stable et régulière, la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

CPAM - L'ASSURANCE MALADIE

“Je dois être affilié à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou à la Mutualité Sociale Agricole. J'ai toujours sur moi ma Carte Vitale et à défaut, mon attestation de droits. Je peux mettre à jour ma carte dans toutes les pharmacies du département. Je la présente systématiquement au professionnel de santé que je consulte.”

Contact :

- Par courrier : Caisse d'Assurance Maladie, 2 rue Robert Schuman - 74984 Annecy Cedex 9
- Par téléphone : 3646 du lundi au vendredi de 8h à 17h (service 0.06€/min+prix de l'appel)
- Par internet : www.ameli.fr

Les Mutuelles (complémentaire santé)

Tous les employeurs ont désormais l'obligation de fournir une complémentaire santé collective à leurs salariés, et de participer au moins à hauteur de 50 % du prix des cotisations.

Pour la branche professionnelle de l'hôtellerie-restauration, votre complémentaire est KLESIA. Renseignez-vous, des aides sociales existent : aide au permis de conduire, aux soins exceptionnels, aux parents isolés...

PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Vous avez des difficultés pour vous faire soigner, vous ou vos proches êtes malades mais vous n'avez pas d'assurance maladie, vous êtes malades et vous n'avez pas de droits, pas de papiers, ...

La PASS est un dispositif qui permet aux personnes en précarité de bénéficier de soins grâce à une prise en charge médico-sociale. Cette prise en charge est possible dans tous les services des Hôpitaux du Léman, avec accès :

- au plateau technique,
- aux examens de laboratoire
- aux examens de radiologie
- à une délivrance possible en médicaments.

Accueil PASS La consultation du médecin de la PASS à lieu

tous les jeudis matin de 9h à 12 h

14 chemin du Martinet - 74200 THONON LES BAINS

Tél 04 50 83 20 84



Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale

Installé à l'Hôpital Georges Pianta à Thonon les Bains, Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale est composé de médecins, sage-femme et sage-femme PMI, conseillère conjugale et familiale qui interviennent sur les questions de gynécologie de prévention, contraception, dépistage, grossesse, test de grossesse, avortement, violences conjugales et/ou sexuelles, entretiens de conseils conjugaux et familiaux.

Le centre de planification est ouvert à toute personne mineure, majeure, non assuré(e) sociale, femme, homme, couple ou parent. Entretien d'information sans rendez-vous les après-midi du lundi au vendredi.

Les consultations médicales sur rendez-vous sont assurées par un médecin ou par une sage-femme :

Lundi mardi, mercredi de 14h à 17h,

Mardi jeudi de 16h à 18h30,

Vendredi vendredi de 13h30 à 16h30

Les entretiens de conseil conjugal et familial sont assurés du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Horaires du secrétariat du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, Tél. : 04 50 83 28 71

Le CSAPA

Le Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) du Chablais prend en charge tout type d'addictions. Il héberge les associations ADDICTIONS France et APRETO, ainsi que la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) qui travaillent en partenariat.

L'équipe est composée d'une psychologue, d'une assistante sociale, d'une secrétaire médico-sociale et de deux éducateurs spécialisés.

du Chablais et APRETO, Tel : 04 50 71 79 68 - csapa.thonon@addictions-france.org

Consultation Jeunes Consommateurs du Chablais, Tel : 06 71 67 73 33 - sylvie.boniface@addictions-france.org



Association Oppelia - Thylac

Coordination Collectif « Santé saison 74 ».

- Action de prévention santé et de réduction des risques durant la saison d'hiver
- Dépistages VIH/IST, vaccination et délocalisation d'actions de santé dans les principaux massifs du département (Chablais, Aravis, Grand Massif, Mont-Blanc)
- Actions de santé auprès des saisonniers en foyers et en habitat mobile (maraudes)
- Mise à disposition de matériel de prévention dans les lieux de vie et de convivialité des saisonniers.

Service Prévention

- Prévention en milieu festif et érotico-sexuel
- Formations sur les conduites addictives et la santé sexuelle
- Mis à disposition d'outils de prévention et de réduction des risques (addiction, santé sexuelle, risques auditifs)

8 bis, Avenue de Cran, 74 000 Annecy / www.oppelia.fr



84 87 18

BON À SAVOIR

CEGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic

Consultations sur rendez-vous aux Hôpitaux du Léman (Hôpital Georges Pianta à Thonon les Bains), le lundi de 17h à 19h et le vendredi de 16h à 19h.

Tél. : 04 50 83 21 19

- Dépistage des IST (SIDA, hépatites...)
- Traitement des infections sexuellement transmissibles.

SIDA INFO SERVICE

N° vert : 0800 840 800

www.sida-info-service.org



IN TARTIFLETTE WE TRUST



Dépistage
anonyme et gratuit

Hépatites/VIH-SIDA/IST

Vaccination

Mise à jour pour les adultes



Info-santé

Contraception
Usages de produits
Infections sexuellement
Transmissibles



Gratuit & sans RDV

Pour plus
d'informations

service Prévention
Oppelia / Thylac

06 30 64 87 18

AVORIAZ

Le mardi 17 janvier 2023

de 11h à 19h

Salle des festivals

MORZINE

Le mardi 31 janvier

de 12h à 19h30

Palais des Sports





QUESTIONS SOCIALES & FAMILIALES

Pôle Médico-Social

Une assistante sociale du département peut vous accompagner dans vos démarches : santé, logement, problèmes financiers ou familiaux. Elle tient des permanences dans les locaux de France Services à Montriond. Prendre rendez-vous au 04 50 33 23 98

CAF

La Caisse d'Allocations Familiales sert plusieurs prestations en fonction de vos revenus et de votre situation. Vous attendez un enfant ? Vous souhaitez le faire garder ? Vous rencontrez des difficultés financières pour vous loger ? Vous vivez une situation précaire ? La Caisse d'Allocations Familiales est là pour vous accompagner. Plus d'infos : www.caf.fr

MSA

La Mutuelle Sociale Agricole propose les mêmes prestations que la CAF pour les personnes affiliées au régime agricole. Plus d'infos : www.msa.fr

LES GARDES D'ENFANTS

Crèches et garderies

Avoriaz Les Minots - 04 50 74 00 38
Morzine L'Outa - 04 50 79 26 00
ou www.oua-morzine.com

Les Gets Les P'tits Gations - 04 50 92 92 72
La Baume Les P'tits Mouzets - 04 50 72 39 89
Vailly Les Bout'chou - 04 50 73 19 17

RPE (Relais Petite Enfance)

Le Relais Petite Enfance (RPE) du Haut-Chablais est un trait d'union entre les familles, les institutions et les Assistant(es) Maternel(les).

Mireille PLANCHAMP - Tel : 06 19 93 10 86 - rpe@hautchablais.fr



LA radio de MORZINE
Portes du Soleil

RTL2

fm
97.9

INFORMEZ VOUS
INFORMEZ VOS CLIENTS

La bonne fréquence à Morzine
pour connaître les bons plans,
les offres d'emploi, la météo,
les infos pistes, les animations...

T. 04 50 74 70 70

Vie Quotidienne



LES TRANSPORTS

Venir en voiture ou pas ?

Nous vous encourageons à ne pas venir en voiture si vous n'en avez pas besoin pour votre travail et surtout si vous êtes logé sur votre lieu de travail. En effet, le nombre de places de stationnement est limité et réservé en priorité à la clientèle

Stationnement longue durée

Certaines stations prévoient un parking pour les saisonniers, mais excentré dans la plupart des cas et souvent soumis à conditions (badges, contrats de travail...). Pour information, contactez la Police municipale : Avoriaz : 04 50 74 65 60, Morzine : 04 50 79 58 53 et Les Gets 04 50 75 35 01 ou 06 76 45 69 63

Attention : les véhicules du type camping-cars ou camions aménagés pour dormir sont refusés sur ces aires de stationnement. De même, le stationnement de ce type de véhicules sur l'espace public est interdit (verbalisation, fourrière...). Il n'est possible que dans les campings prévus à cet effet (voir page 15)

Transports publics

- Les navettes stations : pour vous déplacer gratuitement dans les stations intra-muros
- Balad'Aulps Bus et Brev'Bus : ils sillonnent les vallées d'Aulps et du Brevon,
- Les lignes régulières assurent le transport en autocar sur tout le territoire de la Haute-Savoie, d'une ville à une autre, comme Thonon-Morzine-Les Gets, Cluses-Morzine, Thonon-Bellevaux...

Les Guides des transports rassemblent les informations (horaires, circuits...) sur ces trois types de transports publics. Il existe une version été (disponible vers le 15/06) et une version hiver (disponible vers le 15/12), à télécharger sur le site : www.cc-hautchablais.fr/TRANSPORTS, ou à retirer en mairie, Offices de Tourisme...

Covoiturage

Si vous n'avez pas de véhicule ou que les transports publics ne correspondent pas à vos horaires de travail, ne refusez pas pour autant un emploi ! Certains membres des groupes Facebook des saisonniers de Morzine, Avoriaz, Les Gets proposent également des covoiturages, vous pouvez également poster des demandes sur ces groupes.



Après la saison ?

PÔLE EMPLOI À CONTACTER

Pour s'inscrire ou se réinscrire, un clic de souris suffit ! Rendez-vous sur www.pole-emploi.fr
Grâce au formulaire intelligent qui s'adapte à votre situation, l'inscription en ligne, c'est facile et rapide.

Avant de commencer votre demande d'inscription en ligne, munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale ou numéro d'identifiant Pôle emploi, vos documents concernant vos activités, un relevé d'identité bancaire, et votre CV.

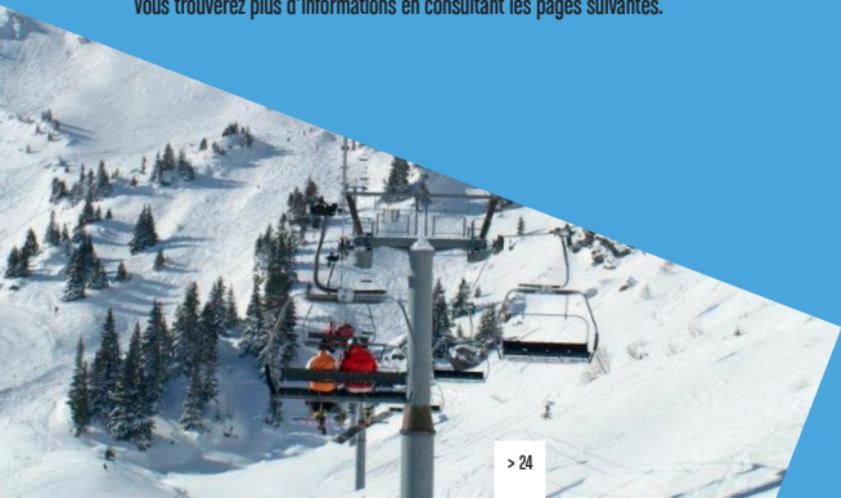
A noter, pour faire votre inscription, vous pouvez utiliser les postes informatiques en libre accès au Point Accueil Saisonnier.

ET SI JE ME FORMAIS ?

Cette période d'inter-saison peut permettre d'effectuer une formation.

Selon votre situation et votre objectif (je veux me qualifier, me perfectionner ...), différents dispositifs existent.

Vous trouverez plus d'informations en consultant les pages suivantes.



Formation

**Vous souhaitez une formation,
ou une reconversion professionnelle**



Mon compte formation

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquies des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Consulter vos droits à la formation

Sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr. Vous pouvez ouvrir votre espace personnel, découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former, rechercher une formation et vous y inscrire.

Pôle emploi

Vous souhaitez évoluer professionnellement, ou vous réorienter ? A travers le Conseil en Evolution Professionnels, Pôle emploi vous informe sur les métiers qui recrutent, le marché du travail et les possibilités de formation.

www.pole-emploi.fr ou votre agence locale de proximité pour un rendez-vous avec votre conseiller.

Mission Locale Jeunes

Accueil et information des jeunes de 16 à 25 ans

Plus d'infos : www.ml-chablais.org - Tél : 04 50 26 36 97

La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)

Aide gratuite dédiée en matière d'orientation, de formation, de Validation des Acquis de l'Expérience, de création d'entreprise.

Accompagnement à l'élaboration de projets professionnels.

MIFE 74 - 3 rue Léon Rey-Grange - 74960 MEYTHET

Tél. : 04.50.23.92.66



Portail de l'orientation tout au long de la vie en Rhône-Alpes

Découvrez les métiers, recherchez une formation ou un dispositif pour évoluer dans votre vie professionnelle, créez votre emploi, montez votre entreprise ...

Plus d'infos : www.orientation.auvergnerhonealpes.fr

Les centres de formation assurent un rôle d'information auprès du public et peuvent ainsi orienter les personnes concernées vers un Conseiller en évolution professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, CAP Emploi).

LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES SELON SON SECTEUR D'ACTIVITÉ



Hôtellerie Restauration (cuisine, service, réception, management, etc.)

LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SAISONNIERS (SPP-SAISONNIERS)

Les actions destinées à sécuriser les parcours professionnels des saisonniers sont une exclusivité de l'OPCA Fafih, un dispositif particulier qui permet aux saisonniers d'accéder plus facilement à la formation.

Qu'est-ce que la SPP-S ?

C'est un crédit de 21 heures de formation par année civile. Ces heures sont fractionnables, à vous de décider de leur utilisation selon le type et la durée des formations qui vous intéressent.

Qui est concerné ?

Les travailleurs saisonniers qui justifient d'une saison réalisée au cours des 5 dernières années et d'une durée minimale de 2 mois dans l'Hôtellerie-Restauration, quel que soit leur statut (salarié, demandeur d'emploi, ...) et quelle que soit la période de l'année.

Quel est le coût ?

Les heures de formation sont intégralement financées par l'OPCA Fafih.

A qui s'adresser ?

Contactez l'organisme de formation de votre choix en lui présentant la demande de prise en charge SPP-Saisonniers.

Plus d'infos : www.fafih.com ; www.saisonniers-hotel-resto.fr ; GRETA Arve Faucigny & GRETA Lac





La GNI-FAGIHT74 souhaite la bienvenue à tout les saisonniers et les remercient d'avoir choisi le Haute-Savoie pour exercer ce métier passionnant qu'est l'Hôtellerie-Restauration. Notre département offre de nombreuses possibilités de travail dans des lieux mythiques et très variés des Lacs à la Haute Montagne en passant par les villes et villages champêtres. Vous découvrirez la grande diversité de nos clientèles aussi bien locale que de touristes du monde entier, la Haute-Savoie est donc ouverte et très cosmopolite.

Nos Hôteliers Restaurateurs et Cafetiers sont habitués depuis toujours à accueillir des travailleurs saisonniers qui apportent un dynamisme essentiel à la réussite des saisons. Je vous souhaite en leur nom à tous une belle expérience dans notre région.

GNI-FAGIHT74 wish a warm welcome to all seasonnal workers and thank you for choosing the Haute-Savoie to practice what the job in hospitality industry.

Our land offers many opportunities for work in in mytic places such as lake, High Mountain, Cities or Small Villages.

You will discover our wide variety of clientele, local, foreign people from all over the world. Haute-Savoie is an openmind and cosmopolitan country.

Hotel, Restaurant and Cafe owners welcome for many years seasonnal workers and we know it is a dynamic task for our season.

I wish you all a great experience in our amazing country.

ERIC PANTALACCI

Président Général de GNI-FAGIHT74

Pour plus d'infos : www.federation-hoteliers74.com

LA PLURIACTIVITÉ POUR TRAVAILLER TOUTE L'ANNÉE



GEIQ BTP Pays De Savoie - Ain

Ce GEIQ regroupe plus de 550 artisans et entrepreneurs sur la Savoie, la Haute-Savoie et l'Ain, représentant toutes les filières du Bâtiment et des Travaux Publics.

Sa mission est de recruter, qualifier et accompagner de nouveaux salariés candidats à une reconversion dans le BTP.

- Si vous êtes saisonniers, possibilité de conserver votre emploi l'hiver pour devenir bi actif en ayant stabilité, évolution et variété professionnelle,
- Alternance « emploi & formation » adaptée à votre potentiel et aux besoins du marché,
- Accompagnement personnalisé pour évoluer et gérer l'enchaînement des saisons



Plus d'infos : www.geiqbtp.fr

15 rue Andromède - Parc Altais - 74650 CHAVANOD

Tel : 04.50.45.69.18

Email : geiqbtp@wanadoo.fr

GEIQ Métiers du Tourisme en Pays de Savoie

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification spécialisé dans les métiers du Tourisme, du sport et des loisirs.

Il est chargé par ses entreprises adhérentes de sélectionner, recruter, former et accompagner les profils correspondants à leurs besoins.

Le GEIQ propose des emplois en contrats de professionnalisation à temps complet d'une durée de 8 à 12 mois, selon les métiers et les qualifications.

Il est l'employeur et intègre ses salariés auprès de ses adhérents via une convention de mise à disposition.

Contact : GEIQ MT - 83 Route de la Fortune, 73210 Aime Téléphone:0457550275-Mobile:0619740929

Email: info@geiq-mt.com



Créer son entreprise

Initiative Chablais

Cette association loi 1901 créée par les acteurs économiques locaux, a pour but de favoriser la création d'entreprises sur le territoire du Chablais. Membre du réseau Initiative France (financement et accompagnement à la création/reprise d'entreprises), Initiative Chablais vous accompagnera dans le montage de votre projet et pourra vous aider à financer le démarrage de votre activité...

89 chemin de la Ballastière - ZI de Vongy

74200 Thonon-les-Bains

Tel : 04 50 70 81 23.

www.initiative-chablais.fr



Travailler à l'étranger

Club TELI

(Travail Études et Loisirs Internationaux)

Le Club TELI permet de trouver des offres d'emploi, de stage, de bénévolat ou une place au pair, d'avoir accès à des milliers d'adresses utiles d'employeurs qui recrutent et de nombreux bons plans.

Plus d'infos : www.teli.asso.fr

27 route de la fruitière 74650 Chavanoz

Tel. : 04 50 52 26 58

Email : contact@teli.asso.fr



S'organiser



CALENDRIER 2023

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 D Jour de l'An	1 M Elio 05	1 M Aubin 09	1 S Hugues	1 L Fête du travail	1 J Justin
2 L Saïa	2 J Chandeur	2 J Charles le Bon	2 D Sandrine	2 M Bois 18	2 V Blanche
3 M Geneviève 01	3 V Blaise	3 V Guinolé	3 L Richard	3 M Phil. Jacq.	3 S Kévin
4 M Colton	4 S Véronique	4 S Casimir	4 M Isotore 14	4 J Sylvain	4 D Fête des Mères *
5 J Edouard	5 D Agathe *	5 D Clive	5 M Irène	5 V Judith *	5 L Igor
6 V Méline	6 L Gaston	6 L Colette	6 J Marcelin *	6 S Prudence	6 M Norbert 23
7 S Raymond *	7 M Eugénie 06	7 M Félicie *	7 V J.-B. de la Salle	7 D Gaielle	7 M Gilbert
8 D Epiphanie	8 M Jacqueline	8 M Jean-de-Dieu	8 S Julie	8 L Victoire 1945	8 J Médard
9 L Aïx	9 J Apolline	9 J Françoise	9 D Piques	9 M Pasome 19	9 V Diane
10 M Guillaume 02	10 V Amand	10 V Violin	10 L L. de Piques	10 M Solange	10 S Landry *
11 M Pauline	11 S N.-D. Lourdes	11 S Rosine	11 M Stanislas 15	11 J Estelle	11 D Barnabé
12 J Tatiana	12 D Félix	12 D Justine	12 M Jules	12 V Achille *	12 L Guy
13 V Yvette	13 L Béatrice *	13 L Rodrigue	13 J Ita *	13 S Rolande	13 M Antoine de P. 24
14 S Nina	14 M Valentin 07	14 M Mathilde 11	14 V Maxime	14 D Mathias	14 M Elise
15 D Rémi *	15 M Claude	15 M Louise *	15 S Pateme	15 L Denise	15 J Germaine
16 L Marcel	16 J Julienne	16 J Bénédicte	16 D Benoît-Joseph	16 M Honoré 20	16 V J.-F. Riégs
17 M Roseline 03	17 V Alexis	17 V Patrice	17 L Anicet	17 M Pascal	17 S Hervé
18 M Prisca	18 S Bernadette	18 S Cyprie	18 M Parfait 16	18 J Ascension	18 D Fête des Pères *
19 J Manu	19 D Gabin	19 D Joseph	19 M Emma	19 V Yves *	19 L Romuald
20 V Sébastien	20 L Aimée *	20 L PRINTEMPS	20 J Océane *	20 S Barnabé	20 M Stéphane 25
21 S Agnès *	21 M Mari-Gras 08	21 M Clémence *	21 V Anselme	21 D Constantin	21 M ETÉ
22 D Vincent	22 M Isabelle	22 M Léa	22 S Alexandre	22 L Emile	22 J Alban
23 L Bernard	23 J Lazare	23 J Victorien	23 D Georges	23 M Didier 21	23 V Audrey
24 M Fr. de Sales	24 V Modeste	24 V Cath. de Suède	24 L Fidèle	24 M Dorothée	24 S Jean-Baptiste
25 M Conc. S. Paul	25 S Roméo	25 S Annonciation	25 M Marc 17	25 J Sophie	25 D Prosper
26 J Paul	26 D Nestor	26 D Larissa ☺+*	26 M Aïda	26 V Bérenger	26 L Arthème *
27 V Angèle	27 L Honorine *	27 L Habb	27 J Zita *	27 S Augustin *	27 M Fernand 26
28 S Th. d'Aquin *	28 M Romain	28 M Gonzan	28 V Valérie	28 D Pentecôte	28 M Irénée
29 D Gilbert		29 M Gildays 13	29 S Cath. de Sienne	29 L L. de Pentecôte	29 J Pierre Paul
30 L Marine		30 J Amélie	30 D Robert	30 M Ferdinand 22	30 V Martial
31 M Marcelle		31 V Benjamin			

Périodes des vacances scolaires :
 ZONE A ZONE B ZONE C

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers / Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes,



Juillet

1 S Thierry
2 D Marinien
3 L Thomas °
4 M Florent 27
5 M Antoine
6 J Marieta
7 V Razú
8 S Thibault
9 D Amandine
10 L Ulrich °
11 M Benoît 28
12 M Olivier
13 J Henri-Joël
14 V Fête Nationale
15 S Donald
16 D N-D M-Carmel
17 L Charlotte °
18 M Frédéric 29
19 M Arsène
20 J Marina
21 V Victor
22 S Marie-Hélène
23 D Brigitte
24 L Christine
25 M Jacques ° 30
26 M Anne-Joachim
27 J Nathalie
28 V Samson
29 S Marthe
30 D Juliette
31 L Ignace de L.

Août

1 M Alphonse ° 31
2 M Julien-Eym.
3 J Lydie
4 V J-M, Varney
5 S Abel
6 D Transfiguration
7 L Gaëtan
8 M Dominique ° 32
9 M Amour
10 J Laurent
11 V Claire
12 S Clarisse
13 D Hippolyte
14 L Evarad
15 M Assomption
16 M Armel ° 33
17 J Hyacinthe
18 V Hélène
19 S Jean-Eudes
20 D Bernard
21 L Christophe
22 M Fabrice 34
23 M Rose de Lima
24 J Barthélemy °
25 V Louis
26 S Natasha
27 D Monique
28 L Augustin
29 M Sabine 35
30 M Fiacre
31 J Ansoïde °

Septembre

1 V Gilles
2 S Ingrid
3 D Grégoire
4 L Rosalie
5 M Raïssa ° 36
6 M Bertrand °
7 J Réine
8 V Nativité N-D.
9 S Alan
10 D Inès
11 L Adolphe
12 M Apollinaire 37
13 M Aimé
14 J Sainte Croix
15 V Rukard °
16 S Edith
17 D Renaud
18 L Nadège
19 M Emile 38
20 M Davy
21 J Matthieu
22 V Maurice °
23 S AUTONNE
24 D Thibault
25 L Hermann
26 M Côme, Dan. 39
27 M Vincent de P.
28 J Venceslas
29 V Michel °
30 S Jérôme

Octobre

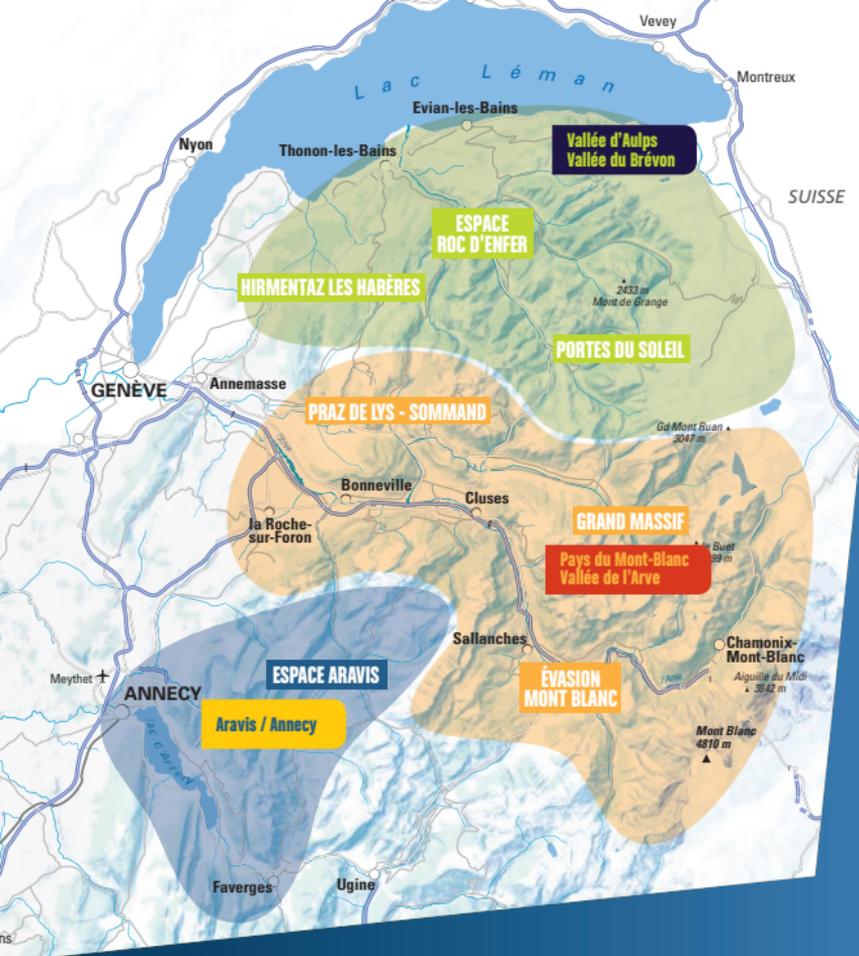
1 D Théo, de E.
2 L Léger
3 M Gérard 40
4 M Fr, d'Assise
5 J Fleur
6 V Bruno °
7 S Serge
8 D Pédagogie
9 L Denis
10 M Ghislain 41
12 J Wilfred
13 V Géraud
14 S Juste °
15 D Théo, d'Avila
16 L Edouard
17 M Baudouin 42
18 M Luc
19 J René
20 V Adeline
21 S Céline
22 D Edoile °
23 L Jean de C.
24 M Florentin 43
25 M Cyprien
26 J Dimitri
27 V Emeline
28 S Simon, Jude °
29 D Narcisse °-V
30 L Bienvenu
31 M Quentin

Novembre

1 M Toussaint
2 J Deluys 44
3 V Hubert
4 S Charles
5 D Sijke °
6 L Berthe
7 M Carine 45
8 M Geoffroy
9 J Théodore
10 V Léon
11 S Armistice 1918
12 D Christian
13 L Brice °
14 M Sidonie 46
15 M Albert
16 J Marguerite
17 V Elisabeth
18 L Aurélie
19 D Tanguy
20 L Christ Roi °
21 M Près Marie 47
22 M Cécile
23 J Clément
24 V Flora
25 S Catherine
26 D Delphine
27 L Séverin °
28 M Jacq, de la IV, 48
29 M Saturnin
30 J André

Décembre

1 V Florence
2 S Viviane
3 D François-Xavier
4 L Barbara
5 M Gérard ° 49
6 M Nicolas
7 J Ambroise
8 V Inc. Concept.
9 S Pierre-Foulier
10 D Romario
11 L Daniel
12 M Jeanne F.C. ° 50
13 M Lucie
14 J Odie
15 V Niron
16 S Alice
17 D Gaël
18 L Gaëtan
19 M Urbain ° 51
20 M Théophile
21 J Pierre-C.
22 V Hiv'ER
23 S Armand
24 D Adèle
25 L Noël
26 M Elonne ° 52
27 M Jean
28 J Innocents
29 V David
30 S Roger
31 D Sylvestre



Guide réalisé par la Maison de l'Emploi de Bonneville
 crédits photos CCHC - Yvan Tysseire - Chantal Bourreau



Vallée d'Aulps - Vallée du Brevon



Point Accueil Saisonnier
 44 route de Morzine
 74110 MONTRIEND
 Tél 06 43 37 70 62
www.saison-hautchablais.fr
saisonnier@hautchablais.fr

